

PRISE DE POSITION

Le 3 juillet 2008

BUSINESSEUROPE – BUSINESSMED DÉCLARATION COMMUNE

« L'ENTREPRISE, MOTEUR DE LA MÉDITERRANÉE »

TROISIÈME SOMMET DE LA COMPÉTITIVITÉ EURO-MÉDITERRANÉENNE

LES RENCONTRES MED BUSINESS DAYS - MARSEILLE, 3 ET 4 JUILLET 2008

Objectif: Lancer un Agenda de Marseille pour doter d'une stratégie concrète le processus de Barcelone, et plus particulièrement « l'Union pour la Méditerranée » destinée à renforcer la compétitivité et la coopération entre les entreprises des pays des rives nord et sud de la Méditerranée¹. Certains aspects fonctionnels de l'Agenda de Marseille seront similaires à ceux du Programme de Lisbonne lancé en mars 2000.

Synthèse:

Depuis de longues années, l'Europe entretient des relations complexes avec la région méditerranéenne. Le temps est venu de donner un souffle nouveau à ces relations, en ampleur et en profondeur, et de répondre à l'appel du président Nicolas Sarkozy à une union pour la Méditerranée, telle qu'approuvée par les chefs d'État et de gouvernement au Conseil européen du printemps 2008. La déclaration commune préconise un changement dans les relations méditerranéennes sous l'impulsion des entreprises. Il s'agit d'une stratégie résolue et ambitieuse reposant sur des étapes déjà franchies à travers la stabilité et l'intégration de cette région.

Dans le cadre des rencontres Med Business Days et du troisième sommet de la compétitivité euro-méditerranéenne accueillis à Marseille par le MEDEF, BUSINESSEUROPE et BUSINESSMED appellent à une nouvelle dynamique économique afin de soutenir l'intégration économique à travers une stratégie cohérente pour la Méditerranée. Cette stratégie, sous le nom de Agenda de Marseille, devrait constituer l'ossature économique de l'Union pour la Méditerranée, dans le but d'utiliser les instruments de politique disponibles et ce afin de construire une entité économique régionale performante – non seulement en termes de commerce et d'affaires, mais également en termes de facteurs sociaux, de durabilité et de stabilité à long terme. L'Agenda de Marseille utilisera des méthodes bien établies visant à améliorer la qualité de vie et les perspectives d'un avenir positif et durable dans une région libre et dynamique ; il favorisera une intégration toujours plus étroite entre des partenaires historiques, dont les relations ne peuvent que s'approfondir. Tout comme le projet

¹ Les États membres de l'Union européenne et les pays partenaires méditerranéens du processus de Barcelone: Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie en tant que candidat à l'adhésion à l'UE. La Lybie, la Mauritanie, l'Albanie et le secrétaire général de la Ligue arabe ont un statut permanent d'observateurs.

européen l'a établi initialement en matière de coopération économique, l'Agenda de Marseille doit étendre les avantages de la stabilité économique au bassin méditerranéen, en partenariat total avec l'ensemble des pays de cette région.

Les objectifs de l'Agenda de Marseille

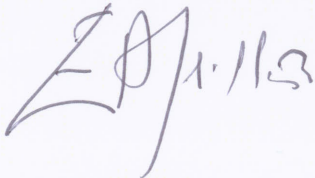
- Augmenter les échanges entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens, ainsi qu'entre ces derniers, de 10 % par an afin d'en tripler le volume d'ici 2020
- Tripler les investissements étrangers directs d'ici 2020
- Fixer des objectifs de stabilité macro-économique et mettre en place un cadre réglementaire sûr pour l'investissement
- Doubler le PIB des pays partenaires de la région méditerranéenne d'ici 2020.

Les piliers de l'Agenda de Marseille

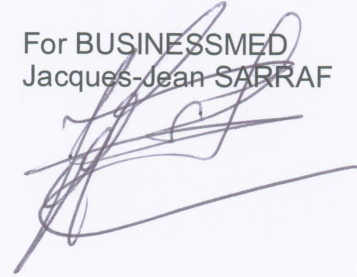
1. Améliorer les conditions de commerce et d'investissement
2. Renforcer la stabilité macro-économique
3. Encourager l'innovation et l'éducation dans la région méditerranéenne
4. Améliorer les instruments financiers et réglementaires
5. Relever le défi de l'emploi et de la qualité de vie
6. Régler les questions de sécurité

Signatures

For BUSINESSEUROPE
Ernest-Antoine SEILLIERE



For BUSINESSMED
Jacques-Jean SARRAF



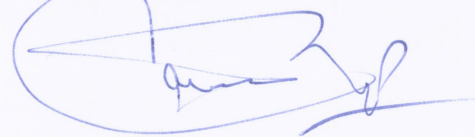
and
For MEDEF - FRANCE
Laurence PARISOT



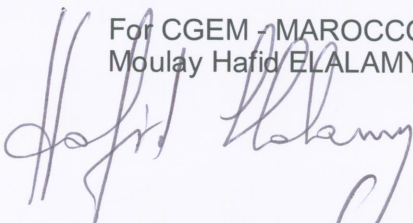
In presence of :

For ALI – LEBANON
Fadi ABOUD

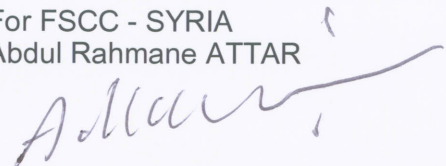
For CGEA – ALGERIA
Habib YOUSFI



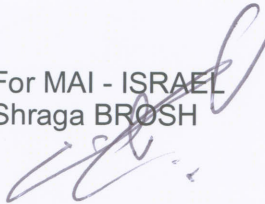
For CGEM - MAROCCO
Moulay Hafid ELALAMY



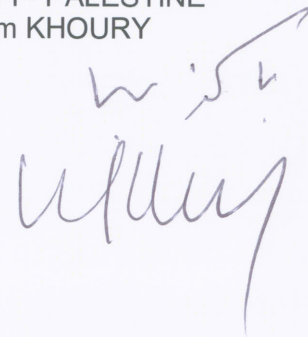
For FSCC - SYRIA
Abdul Rahmane ATTAR



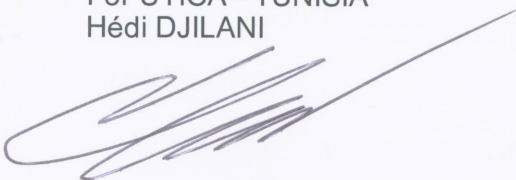
For MAI - ISRAEL
Shraga BROSH



For PFI - PALESTINE
Bassim KHOURY



For UTICA - TUNISIA
Hédi DJILANI





Le 3 juillet 2008

BUSINESSEUROPE – BUSINESSMED DECLARATION COMMUNE

« L'ENTREPRISE, MOTEUR DE LA MÉDITERRANÉE »

TROISIÈME SOMMET DE LA COMPÉTITIVITÉ EURO-MÉDITERRANÉENNE

LES RENCONTRES MED BUSINESS DAYS - MARSEILLE, 3 ET 4 JUILLET 2008

Avant-propos : l'importance stratégique du bassin sud-méditerranéen pour l'Union européenne

La Méditerranée a toujours été une région dynamique, marquée par de multiples interconnexions. De tous temps, les commerçants y ont échangé biens et connaissances, propageant des idées aux quatre coins de la mer Méditerranée. Ces liens historiques et culturels, bien ancrés, ainsi que la proximité géographique des pays riverains, ont forgé les relations entre les peuples vivant autour du bassin méditerranéen, faisant de celui-ci ce qu'il est aujourd'hui : un marché naturel. Cependant, l'écart de développement entre les rives nord et sud met en péril de façon considérable la stabilité d'une région euro-méditerranéenne intégrée.

L'intégration régionale

La conférence des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères, qui s'est tenu les 27 et 28 novembre 1995, marqua le début du partenariat euro-méditerranéen, connu également sous le nom de « processus de Barcelone ». Ce processus visait à élargir le cadre des relations politiques, économiques et sociales entre les États membres de l'Union européenne et les partenaires sud-méditerranéens, renforcé en 2010 par la mise en place d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange, et où les pays sud-méditerranéens doivent être considérés comme des partenaires privilégiés de l'Union européenne. Ensemble, l'Association européenne de libre-échange (AELE) et cette zone euro-méditerranéenne de libre-échange compteraient 40 États et de 600 à 800 millions de consommateurs – soit la puissance commerciale la plus grande et la plus influente au monde.

Jusqu'à présent, les progrès réalisés suivant l'objectif économique du processus de Barcelone sont mitigés. Malgré quelques succès économiques depuis la signature de l'accord en 1995, la mise en place d'une zone de libre-échange pour 2010 n'avance que lentement, tout du moins en partie, en raison de l'absence d'un cadre institutionnel adéquat. Si un tel cadre était mis en place, la zone de libre-échange faciliterait les échanges avec l'Union européenne, mais aussi le commerce intérieur entre les pays sud-méditerranéens. Les progrès doivent se poursuivre et s'accélérer, à travers des mesures concrètes, comme citons l'exemple de l'accord d'Agadir signé en 2004.

Quant à l'intégration régionale des pays partenaires méditerranéens dans le système mondial des échanges, elle a progressé depuis 1995, exerçant une pression concurrentielle accrue sur les entreprises. La croissance des échanges internationaux et interrégionaux des pays partenaires méditerranéens est supérieure à la moyenne mondiale depuis quelques années, ce qui permet d'augmenter la part de marché de ces pays dans le commerce mondial. Des efforts continus sont cependant nécessaires en vue de pousser davantage la région sur les marchés mondiaux intégrés, par exemple en encourageant tous les pays de la région à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce. L'utilisation d'instruments financiers efficaces serait utile en matière d'innovation. Cela entraînerait plus d'investissements étrangers directs – un facteur d'importance capitale pour la région.

En complétant et développant le processus de Barcelone, la nouvelle politique européenne de voisinage devrait apporter appui et attention aux réformes structurelles et institutionnelles des pays concernés, et assurer un suivi effectif grâce aux mesures prises dans le cadre des chapitres économique et commercial du partenariat euro-méditerranéen. La politique européenne de voisinage, destinée à renforcer les politiques bilatérales, viendrait ainsi à notre avis compléter utilement l'initiative régionale « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée ».

Les accords bilatéraux

Parallèlement à l'intégration régionale, la Commission européenne mène des pourparlers bilatéraux en vue d'inciter à la libéralisation des échanges, non seulement pour les produits manufacturés mais aussi dans les domaines encore inexploités de l'agriculture et des services. Le potentiel de développement des services dans la région est considérable : à l'heure actuelle, le commerce de services avec les pays sud-méditerranéens représente 5 % seulement du volume total du commerce de services de l'UE. Le potentiel d'accroissement est indubitable dans plusieurs secteurs comme les services financiers, les télécommunications, la distribution, l'énergie, les services environnementaux et les transports.

Sur la question cruciale de l'agriculture, BUSINESSEUROPE et BUSINESSMED estiment important d'avancer vers un mécanisme équitable et équilibré, respectant les intérêts des deux côtés. La prochaine révision de la politique agricole commune sera une bonne occasion d'engager un dialogue et d'améliorer la coopération sur les questions agricoles avec les pays partenaires méditerranéens.

BUSINESSEUROPE et BUSINESSMED soutiennent également la poursuite d'accords bilatéraux centrés sur l'élimination des droits de douane, la réduction des obstacles non tarifaires, les règles d'investissement et de propriété intellectuelle, la mise en place d'une égalité de conditions, l'établissement d'un mécanisme de règlement des différends performant et contraignant.

Les milieux d'affaires euro-méditerranéens encouragent la Commission à avancer dans ses discussions bilatérales et à renforcer les structures existantes. À leurs yeux, il serait utile d'accompagner l'accord de libre-échange régional prévu pour 2010, sans y voir uniquement un objectif en soi.

Une stratégie globale

L'une des difficultés, dans l'approche européenne de l'intégration européenne, réside dans la complexité et la multitude des différents traités et processus visant à atteindre des objectifs parfois disparates. L'objectif du présent document est d'esquisser la stratégie globale des entreprises pour l'Union méditerranéenne, s'inspirant de l'idée du « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée » qui devrait franchir un nouveau pas lors du sommet du 13 juillet, et se basant sur le Agenda de Marseille pour atteindre un certain nombre d'objectifs ambitieux mais concrets.

L'Agenda de Marseille pour la compétitivité

Le président de la République française, Nicolas Sarkozy, a donné une nouvelle impulsion aux relations de l'UE avec les pays partenaires de la Méditerranée en lançant un projet ambitieux, approuvé par le Conseil européen du printemps 2008 : le « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée », qui repose sur des coopérations régionales dans les domaines de l'énergie, de la sécurité et de l'immigration, de la protection civile, de l'environnement et des transports (routier, ferroviaire et maritime). Le projet comprend des fonds supplémentaires pour développer l'économie régionale, ainsi que des mécanismes de contrôle pour la gestion de grandes quantités de fonds.

Le « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée » doit impliquer tous les États membres de l'UE et pays partenaires méditerranéens. Ce projet de coopération internationale devrait être fondé sur le processus de Barcelone et associer des organisations non gouvernementales pour faciliter la communication et encourager les échanges.

BUSINESSEUROPE et BUSINESSMED soutiennent la proposition de « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée », dans laquelle ils voient une approche nouvelle en vue d'approfondir les relations autour du bassin méditerranéen et fournir de nouvelles possibilités aux entreprises. Nous croyons que l'Union pour la Méditerranée doit être le pivot des réformes et améliorations à apporter dans les pays partenaires méditerranéens.

Cependant, les entreprises adressent un avertissement clair aux États membres de l'UE et aux pays partenaires méditerranéens : le succès du projet sera largement tributaire de la mise en œuvre d'une série cohérente de politiques de développement économique. À défaut d'un espoir d'avenir économique, les populations des pays

partenaires méditerranéens n'auront aucun moyen de rencontrer leurs préoccupations sociétales. Pour les milieux d'affaires, sans un ensemble clair de politiques et objectifs effectifs, le « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée » n'incitera pas les entreprises à faire les investissements nécessaires dans la région. Un impact supplémentaire pourrait être une migration significative, des pays partenaires méditerranéens vers l'UE, de personnes à la recherche de meilleures perspectives économiques. A cette fin, nous appelons l'UE à présenter des propositions concrètes et à apporter un soutien ferme à l'investissement des entreprises. En outre, une stratégie cohérente de développement économique aiderait les entreprises de l'UE et des pays partenaires méditerranéens à créer croissance et emplois dans la région.

Par conséquent, BUSINESSEUROPE et BUSINESSMED appellent vivement au lancement d'un Agenda de Marseille pour la compétitivité à l'occasion des rencontres Med Business Days organisées en coopération avec le MEDEF. Cet Agenda de Marseille devrait former les fondations économiques du « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée », selon des principes similaires à ceux du Programme de Lisbonne. Il devrait comprendre des instruments clairs pour une politique cohérente de développement économique, y compris des mécanismes d'étalonnage et de dégageant des meilleures pratiques, afin de dynamiser le climat des affaires dans le bassin méditerranéen.

L'avantage d'un Agenda de Marseille est double : d'une part, il incite à une méthode intéressante pour mesurer et améliorer la coopération, et d'autre part, il permet une stratégie forte et déjà testée, ciblant les questions et domaines pertinents de la politique.

Les objectifs de l'Agenda de Marseille

Pour réussir, l'Agenda de Marseille doit fixer des objectifs clairs, ambitieux et pragmatiques pour les gouvernements, les citoyens et les entreprises. Nous suggérons les objectifs suivants :

- augmenter les échanges entre les pays partenaires méditerranéens (intégration intra-régionale et sud-sud), ainsi qu'entre eux et l'UE, de 10 % par an en vue d'en tripler le volume d'ici 2020 ;
- tripler les investissements étrangers directs d'ici 2020 pour stimuler la croissance et la création d'emplois ;
- fixer des objectifs de stabilité macro-économique (taux de croissance, taux d'inflation, taux de change) de manière à renforcer les fondamentaux pour le commerce et l'investissement ;
- doubler le PIB des pays partenaires méditerranéens d'ici 2020 ;
- apporter de la cohérence à la multitude d'accords, instruments et programmes afin de stimuler la croissance et la compétitivité.

Exemples : la politique européenne de voisinage (et avant elle, MEDA pour les pays du sud de la Méditerranée), le processus de Barcelone, l'accord d'Agadir, les accords d'association euro-méditerranéens, l'Union du Maghreb arabe.

Les piliers de l'Agenda de Marseille

BUSINESSEUROPE et BUSINESSMED suggèrent de centrer le « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée » autour des piliers suivants.

1. Améliorer les conditions de commerce et d'investissement
 - a. Pleinement mettre en œuvre le processus de Barcelone (transformé en « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée ») et conclure les accords de libre-échange euro-méditerranéens
 - b. Améliorer la cohérence par rapport aux autres approches régionales en matière d'investissement, comme le programme MENA de l'OCDE
 - c. Dynamiser le développement des PME
 - d. Promouvoir le développement des infrastructures
 - i. Infrastructures couplées à des incitations pour les entreprises
 - ii. Infrastructures générales faisant usage des meilleures pratiques tirées des fonds de pré-adhésion et des fonds de cohésion de l'UE
 - e. Faciliter les partenariats des entreprises dans les pays et par-delà les frontières en multipliant, par exemple, les programmes de co-développement
 - f. Faciliter la coopération avec les pays partenaires méditerranéens en aidant ceux-ci à se conformer aux spécifications et normes techniques complexes de l'UE
 - g. Stimuler et augmenter les investissements européens directs, les transferts de technologie et de savoir-faire
 - h. Favoriser les échanges par la simplification douanière et le transit des marchandises dans l'ensemble de la région
 - i. Accélérer la libéralisation du commerce et des services dans la région
 - j. Rencontrer le manque de confiance des investisseurs en créant un mécanisme d'arbitrage pour l'harmonisation régionale des droits des sociétés
2. Améliorer la stabilité macro-économique
 - a. Stabiliser l'inflation et la ramener à des niveaux gérables
 - b. Renforcer les institutions économiques
 - i. Des banques centrales indépendantes
 - c. Stabilité gouvernementale
 - i. Gestion de la dette
 - ii. Prudence dans l'équilibrage budgétaire (maîtrise des déficits des opérations courantes)
 - iii. Promotion d'une bonne gouvernance (éradication de la pauvreté, réduction des déchets, diminution de la bureaucratie, amélioration de la transparence)
 - d. Stabilisation des taux de change
 - e. Encouragement d'investissements durables de longue durée, axés sur l'augmentation de la productivité

3. Encourager l'innovation et l'éducation dans la région méditerranéenne
 - a. Améliorer la qualité des écoles et les taux de participation à l'enseignement
 - b. Faciliter l'accès aux hautes écoles et universités
 - c. Encourager la coopération entre les universités et les petites entreprises, pour intensifier l'innovation et promouvoir l'esprit d'entreprise
 - d. Améliorer la qualité de la formation professionnelle, notamment des cadres
4. Améliorer les instruments financiers et réglementaires
 - a. Mettre en place un filet de sécurité pour les risques commerciaux et environnementaux ; stimuler les PME en particulier par des fonds de garantie
 - b. Améliorer les services bancaires
 - i. Promouvoir des marchés de capitaux performants afin de faciliter l'accès au crédit pour les entrepreneurs et PME
 - ii. Introduire des instruments financiers plus souples pour le secteur privé
 - iii. Accélérer l'ouverture des marchés de capitaux locaux
 - c. Valoriser les ressources des différents instruments financiers : facilité euro-méditerranéenne pour l'investissement et le partenariat (FEMIP), Banque européenne d'investissement et instrument du partenariat européen de voisinage. Ces fonds devraient contribuer à renforcer la capacité des banques régionales d'accorder des prêts aux PME.
5. Relever le défi de l'emploi et de la qualité de vie
 - a. La coopération avec les pays partenaires méditerranéens ne peut se limiter aux aspects économiques et financiers. La dimension sociale, culturelle et humaine est importante également, et nous encourageons vivement des initiatives telles que :
 - i. la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures
 - ii. les travaux de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne
 - b. La croissance économique est un moyen d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité de marchés de crédit qui fonctionnent permettent également de stimuler l'esprit d'entreprise, de même que des logements et autres biens de première nécessité à des prix abordables. Pour y parvenir, les pays méditerranéens doivent développer des marchés de crédit durables.
6. Régler les questions de sécurité
 - a. Réduire les menaces pour la sécurité dans certains pays partenaires méditerranéens (ou partenaires potentiels), afin d'encourager les flux de capitaux européens
 - b. Résoudre les conflits aux frontières, pour ouvrir la voie à des zones de libre-échange

Résultats

L'Agenda de Marseille :

- améliorera l'accès des milieux d'affaires à de nouveaux marchés ;
- améliorera le climat des affaires, soutiendra les petites et moyennes entreprises et, dans l'ensemble, rendra la région plus innovante et dynamique ;
- incitera les pays à se concentrer sur l'éducation à tous les niveaux, de manière à créer une main-d'œuvre plus qualifiée, pour des produits et services à plus grande valeur ajoutée. Cela engendrera des répercussions positives sur la croissance économique générale et sur les fondamentaux de l'économie ;
- encouragera et récompensera l'utilisation des meilleures pratiques, tout en conditionnant le soutien à la réalisation d'objectifs macro-économiques ;
- renforcera la compétitivité de la région par rapport à d'autres régions émergentes comme l'Asie

L'observatoire des entreprises

Afin de favoriser et faciliter un mécanisme d'étalonnage, BUSINESSEUROPE et BUSINESSMED suggèrent que des représentants de la Commission européenne et des représentants pertinents des entreprises se rencontrent une ou deux fois par an, pour faire le point des progrès et des lacunes potentielles.

Conclusions

Le moment est venu d'insuffler une vigueur renouvelée, en ampleur et en profondeur, aux relations de l'Europe avec la Méditerranée. La présente déclaration commune préconise un changement de paradigme dans la coopération méditerranéenne, sous l'impulsion des entreprises, ainsi qu'une stratégie économique cohérente pour le « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée ».

BUSINESSEUROPE et BUSINESSMED demandent un recentrage clair des responsabilités autour de l'Union pour la Méditerranée, afin de ne pas confondre fonds ou projets. Cette stratégie, sous le nom de Agenda de Marseille, devrait constituer l'ossature économique du « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée », afin d'utiliser les multiples instruments de politique disponibles pour construire une entité économique régionale performante – non seulement en termes de commerce et d'affaires, mais également en termes de facteurs sociaux, de durabilité et de stabilité à long terme.

L'Agenda de Marseille vise à utiliser des méthodes bien établies pour améliorer la qualité de vie et les perspectives d'un avenir positif et durable dans une région libre et dynamique, en favorisant une intégration toujours plus étroite entre des partenaires historiques, dont les relations ne peuvent que s'approfondir. Tout comme le projet européen a débuté par la coopération économique, l'Agenda de Marseille doit étendre les avantages de la stabilité économique au bassin méditerranéen, en partenariat total avec l'ensemble des pays de cette région.
